

**REPUBLIQUE FRANCAISE**  
**VILLE DE DOLE**  
**EXTRAIT**  
**du registre des Délibérations du Conseil d'Administration du**  
**Centre Communal d'Action Sociale de la Ville de DOLE**

Nbre de membres du C.A. en exercice : 17  
Nbre de membres présents : 13  
Nbre de procurations : 02  
Nbre de membres votants : 15  
Date de convocation : 19 mars 2024  
Date de publication : 09 avril 2024

SEANCE DU : **VINGT-CINQ MARS DEUX MILLE VINGT QUATRE**

Présidente de séance : Frédérique DRAY  
Secrétaire de séance : Delphine BERNARDOT

Présents : Mmes ANTOINE Patricia, DRAY Frédérique, GIROD Isabelle, BUSSIÈRE Pierrette, DEJEUX Jacqueline, CALLEJA DEL CASTILLO Maria-Del-Mar, NICOLET Joëlle  
MM DRUET Timothée, GAGNOUX Jean-Baptiste, CIGLIA Fabrice, MOUGIN Alain, PANIER Yves, POIROT Guy

Excusés avec procuration de vote :

Mme CRETIN MAITENAZ Blandine à Mme ANTOINE Patricia  
M GOMET Nicolas à M DRUET Timothée

Excusés sans procuration de vote :

Mme GRUET Justine  
M CUINET Jean-Pierre

N : 24.03.25.06

**OBJET : RAPPORT D'ACTIVITÉ 2023 DU CCAS DE LA VILLE DE DOLE**

Pour rappel, le CCAS est un établissement public administratif, disposant d'une personnalité juridique de droit public lui conférant une existence administrative et financière distincte de la commune.

Il est chargé de mettre en œuvre « une action générale de prévention et de développement social dans la commune, en liaison étroite avec les institutions publiques et privées » article L.123-5 du Code de l'Action Sociale et des Familles.)

Pour l'année 2023, 4 848 personnes ont été reçues au CCAS et 3 559 personnes ont contacté le service par téléphone.

Dans le cadre de ces missions obligatoires, le CCAS assure la domiciliation des personnes sans domicile stable. Ainsi, 313 personnes ont bénéficié d'une élection de domicile en 2023, ce sont 216 domiciliations actives au 31 décembre 2023.

En 2023, le CCAS a pris en charge les obsèques de 7 personnes dépourvues de ressources.

L'instruction des demandes d'aide sociale légale a concerné 155 dossiers.

100 personnes ont été inscrites sur le registre des personnes vulnérables, et ont été contacté lors du déclenchement du plan canicule.

Au-delà de ces missions légales obligatoires, le CCAS intervient sur des missions facultatives.

Ainsi, des travailleurs sociaux interviennent sur différentes missions que sont l'accompagnement des bénéficiaires du RSA, l'Accompagnement Vers et Dans le Logement et la mission de la Rue à l'insertion.

Le CCAS peut également octroyer des aides financières dans le cadre de sa commission d'aide sociale facultative, ce sont 122 dossiers étudiées dans ce cadre.

Par ailleurs, le CCAS propose un service de téléassistance, au 31 décembre 2023, 122 personnes bénéficiaient de ce dispositif.

Les activités proposées aux seniors sont la semaine bleue, les guinguettes et le voyage seniors.

**Vu** la présentation du rapport d'activité 2023 ;

- Le Conseil d'administration **PREND ACTE** du rapport annuel d'activité 2023 ci-annexé, relatif au CCAS de la Ville de DOLE.

*Une copie de la présente délibération sera transmise aux services suivants :*

\* Sous-préfecture ; \* C.C.A.S. (2) ; \* Direction des Ressources Humaines \* Trésorerie Principale  
\* Direction des Finances, \* Résidence Autonomie des Paters

Pour extrait certifié conforme.

La Vice-présidente du C.C.A.S.,

**Frédérique DRAY**

